

## Communiqué législatif

Numéro 27  
Troisième trimestre 2007

Préparé par : la Division des pensions et placements  
du Service de l'actuariat

Marc Robichaud  
Directeur  
Pensions et placements

Justin Belliveau  
Actuaire adjoint

Rita Poirier  
Adjointe administrative

Bernice Gallant  
Préposée aux pensions

## Régime de pension des employés et employées

*Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite de sujets de l'heure relatifs aux régimes de pension et aux placements.*

*Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.*

### Les actuaires ont un plan pour garder les régimes à prestations déterminées

L'Institut canadien des actuaires a élaboré un plan en dix points visant à renverser la tendance à la baisse des régimes de pension à prestations déterminées. D'après Normand Gendron, président de l'Institut, « les bons régimes de pension à prestations déterminées sont trop importants pour les Canadiens, notre économie et notre avenir pour qu'on les laisse mourir à petit feu à cause de perceptions erronées et de fausses économies ». Parmi les mesures suggérées, on peut citer la promulgation d'une loi visant à permettre aux employeurs de créer des fiducies de sûreté de pension financées par l'employeur pour maintenir les versements obligatoires afin d'amener les régimes à pleine capitalisation. Ces fiducies permettraient aux employeurs de retirer les fonds lorsque l'actif du régime atteint un niveau de pleine capitalisation. Les deux suggestions sont censées créer une certaine symétrie de financement des régimes de pension.

Selon un commentaire de l'Institut C.D. Howe, les problèmes qui ont affligé les régimes de pension à prestations déterminées ces dernières années sont les symptômes de défaillances du modèle lui-même qui nécessitent des modifications fiscales et réglementaires et de nouveaux modèles de régimes de pension. Le commentaire « Ill-Defined Benefits: The Uncertain Present and Brighter Future of Employee Pensions in Canada » affirme que les tentatives visant à consolider les régimes de pension à prestations déterminées classiques et à employeur unique répondent mal aux problèmes de retraite professionnelle du Canada. Les problèmes immédiats du secteur des prestations déterminées découlent de modifications de l'environnement économique – en particulier, la baisse des taux d'intérêt à long terme – qui ont entraîné la détérioration des bilans, et de modifications des principes comptables pour passer à des méthodes plus axées sur les conditions du marché qui ont révélé concrètement l'état de sous-capitalisation de ces régimes. Ce défi stratégique immédiat, dit-on, vise à rétablir ou restructurer les régimes qui vont mal et maintenir la prospérité de ceux qui vont bien.

### Diffusion de la FAQ sur le partage du revenu de pension

L'Agence du revenu du Canada a publié une liste de questions fréquemment posées sur le partage du revenu de pension. Comme le déclare le dernier communiqué législatif, à compter de leur déclaration de revenus de 2007, les résidents canadiens pourront en général attribuer à leur conjoint (ou conjoint de fait) jusqu'à la moitié de leur revenu admissible au crédit d'impôt de revenu de pension existant aux fins de l'impôt sur le revenu. Il faut noter que le versement d'une rente ne peut pas être partagé. Le contrat doit remettre au participant le montant total de la rente suivant le régime, mais cette somme peut être partagée dans la déclaration de revenus.

### L'action internationale, le produit le plus populaire

Selon les données de Mercer Investment Consulting sur l'activité de recherche des directeurs des placements pour 2006, l'action internationale est la catégorie de produits la plus populaire pour les recherches des directeurs des placements mondiaux, suivie de l'action américaine. Chez ses clients, on a recensé 143 recherches d'actions internationales représentant près de 29 milliards de dollars, soit un peu plus de 31 %, d'actif total placé. On a recensé 76 recherches d'actions américaines représentant plus de 4 milliards de dollars d'actif placé. L'activité de recherche s'est considérablement accrue en Asie, où les recherches ont presque doublé pour s'établir à 83 en 2006. Par ailleurs, l'activité de recherche a connu une croissance continue pour les classes d'actif non traditionnelles. Selon Stéphane Levy, premier vice-président, chef du développement des affaires quantitatives, de HSBC Investments (États-Unis) Inc., l'économie des pays BRIC aura une incidence sur les marchés internationaux pour les 10 à 15 prochaines années. Les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sont en bonne voie de devenir des géants économiques. Actuellement, ils abritent environ 42 % de la population mondiale, mais ne produisent que 10 % de son PIB. Il est donc facile de voir que quelque chose va se produire, déclare M. Levy, car ces pays ont un potentiel énorme.

## Régime de pension des employés et employées

### La montée du huard freine les rendements de pension

D'après une enquête de RBC Dexia Investor Services, les fluctuations des taux d'intérêt et le renforcement du dollar canadien ont largement occulté les gains des marchés des actions en bonne santé au cours du deuxième trimestre. La forte hausse du huard par rapport à la plupart des principales devises a empêché la majorité des régimes de pension canadiens de profiter de la robustesse des marchés à l'étranger. La hausse de six points de l'indice MSCI exprimé en monnaie locale s'est traduite par une baisse de 1,8 % pour le trimestre, une fois les taux de change canadiens pris en compte.

### La correction des cours est normale

Tandis que les marchés à court terme ont été plus turbulents que d'ordinaire, cette volatilité reflète le fonctionnement normal des marchés financiers en croissance, déclare le président-directeur général de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières. Dans un commentaire sur le ralentissement du marché au cours du mois dernier, Ian Russell déclare que « depuis le début de 2003, la valeur moyenne des actions canadiennes, telle qu'elle est reflétée dans l'indice S&P/TSX, a plus que doublé. Depuis la fin de 2005, elle a augmenté de 30 %. L'indice Dow Jones a connu des gains similaires. Ces chiffres tiennent compte des corrections du mois dernier. En somme, nous traversons une période de très forte croissance. Aucun investisseur ne doit donc trop s'inquiéter des corrections des cours sur un marché aussi vigoureux ».

### Ces dernières années, les régimes de pension canadiens sont en pleine santé financière

La santé financière des régimes de pension canadiens a continué à se renforcer dans la première moitié de 2007, accentuant l'amélioration de 2006. L'indice Mercer sur la santé financière d'un régime de retraite est remonté à des niveaux sans précédent depuis l'automne 2004.

L'amélioration est due à une hausse des taux d'intérêt à long terme qui ont réduit le coût des pensions, ainsi qu'à la croissance des marchés des actions dans le monde entier.

### La génération du baby-boom n'épargne généralement pas assez pour la retraite

D'après une nouvelle étude qui a examiné comment les baby-boomers sont susceptibles de se porter dans les prochaines décennies, seul un tiers des Canadiens qui espèrent prendre leur retraite en 2030 épargnent assez pour se garantir une retraite confortable. Pour beaucoup de gens nés dans la première moitié des années 1960, les résultats n'étaient pas encourageants. Ceux et celles de ce groupe d'âge qui ne comptent que sur un seul type d'épargne pour financer leur retraite devront probablement travailler après l'âge de 65 ans ou accroître leur épargne afin de ne pas se heurter à des difficultés financières.

L'étude, qui a été menée par une équipe de chercheurs de l'Université de Waterloo, a révélé que, pour réduire l'écart créé par le « revenu de base modeste » fourni par les régimes de retraite gouvernementaux tels que le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, il fallait généralement une combinaison d'épargne personnelle, de REER, de régime d'entreprise et d'accession à la propriété.

Selon les auteurs, l'augmentation de la valeur nette d'un logement est un important outil d'épargne-retraite. Une bonne partie des baby-boomers devront donc probablement compter sur leur maison pour les aider à financer leur retraite; les auteurs de l'étude recommandent que l'intérêt hypothécaire sur une résidence principale puisse être déductible, comme c'est le cas aux États-Unis.

« Nous avons découvert que l'accession à la propriété pouvait apporter une importante contribution pour réduire l'écart, à condition que la maison soit remboursée au moment de la retraite », a déclaré Steve Bonnar, l'un des trois actuaires qui a dirigé l'étude. « Même si l'accession à la propriété est importante, elle ne suffit toutefois pas à combler l'écart ».

Les résultats de l'étude, qui montrent que la génération du baby-boom est bien sûr généralement en faveur d'une retraite bien financée, sont en désaccord avec les perceptions des baby-boomers eux-mêmes.

Une enquête de l'organisme actuariel réalisée en avril montre que 55 % des Canadiens âgés de 40 ans et plus estiment qu'ils auront accumulé assez d'argent pour prendre une retraite confortable. Les chiffres des actuaires suggèrent que beaucoup de Canadiens auront une vilaine surprise en quittant la population active.

Les préretraités pensent qu'ils devront faire durer leur épargne-retraite jusqu'à l'âge de 83 ans en moyenne. Or, selon les estimations actuelles d'un rapport du Fidelity Research Institute, un homme de 65 ans en bonne santé a 24 % de chance de vivre jusqu'à 90 ans minimum, et une femme du même âge en a 35 %. Plus de la moitié (53 %) des préretraités ont indiqué qu'ils craignaient d'épuiser trop tôt leur épargne-retraite. Cependant, 61 % admettent ne pas avoir fait de calcul formel des dépenses mensuelles qu'ils peuvent se permettre pour éviter ce scénario.

Selon M. Bonnar, « le message suivant doit être adressé aux personnes dans la vingtaine ou la trentaine : élargissez votre vision de l'épargne-retraite. Il n'est jamais trop tôt pour commencer ».